



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des Territoires et de la Mer
des Bouches-du-Rhône**

**Service Mer, Eau et Environnement
Pôle Milieux Aquatiques**

Affaire suivie par : Stéphanie Brenier et Laurent
Grandjacquet
ddtm-environnement-secheresse@bouches-du-
rhone.gouv.fr

Marseille, le

Le Préfet des Bouches-du-Rhône

à

Mesdames et Messieurs les Maires du département

Objet : Diffusion des mesures de gestion de la sécheresse
PJ : mon dernier communiqué de presse

Après une large concertation avec l'ensemble des acteurs membres du comité ressource en eau du département dans lequel vous êtes représentés par l'association des maires, j'ai pris le 19 mai dernier un nouvel arrêté-cadre départemental de gestion de la sécheresse. Cet arrêté insiste sur l'importance du relais d'information par les acteurs locaux des mesures prises pour la gestion de la sécheresse et notamment votre rôle primordial pour la diffusion de ces informations auprès de vos administrés.

Cette année, de par sa précocité et son ampleur exceptionnelles, la situation de sécheresse du département et de la région est très préoccupante. A ce jour, l'ensemble du département, à l'exception de la Camargue actuellement en vigilance sécheresse, est reconnu à minima en état d'alerte sécheresse avec des mesures de restrictions associées afin d'avoir un usage économe de l'eau et privilégier les usages essentiels de l'eau. Les bassins versants de l'Huveaune amont et aval sont en crise depuis le 20 mai et le Réal de Jouques depuis le 15 avril.

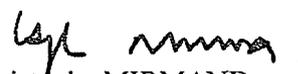
Par ailleurs, la Durance et le Verdon, qui contribuent fortement à l'alimentation en eau du département autant pour l'eau potable que pour les usages économiques, présentent également une situation hydrologique défavorable suite à un déficit de précipitation, un faible stock de neige et des températures élevées. Ces ressources sont étroitement surveillées et des efforts d'économie d'eau effectués notamment par EDF et les canaux prélevant sur la Durance.

Aussi, dans un objectif de mise en œuvre efficace de la gestion de la sécheresse, je vous demande de relayer par tous les moyens dont vous disposez mes communiqués de presse, transmis par mes services en même temps que les arrêtés sur les mesures de restriction de la sécheresse qui touchent vos communes, d'informer vos administrés des mesures en vigueur sur les usages de l'eau, de veiller à leur bonne mise en œuvre, de me signaler les prélèvements et usages illégaux les plus importants, et d'être exemplaires dans la mise en œuvre des mesures vous concernant (espaces verts, nettoyage de voirie et de véhicules, arrosage des terrains de sport, fontaines, jeux d'eau...).

Toutes les informations sur les arrêtés en vigueur de gestion de la sécheresse sont disponibles sur le site internet des services de l'État dans le département au lien suivant : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/La-secheresse> et sur la page d'actualité sécheresse 2022 du même site.

Je sais pouvoir compter sur votre pleine mobilisation afin de garantir l'application des mesures prises et la sobriété des usages de l'eau, en vue de préserver la ressource en eau durant toute la période estivale mais aussi pour les mois à venir. *Il nous en remercie.*

Le préfet,


Christophe MIRMAND